L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 72 rue de l'hôpital.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 20 MARS 1887.

La libre-pensée.

Extraits du récent mandement de MGR FREPPEL, Evêque d'Angers, France :

La libre-pensée a pour conséquence logique la libre-morale, car la pratique suit la théorie, et l'action, la doctrine. On se conduit d'après ce que l'on juge être la vérité, et, comme l'a dit Bossuet, le bien croire est le fondement du bien faire. Il n'y a pas de certitude plus grande pour les vérités morales que pour les vérités dogmatiques, et du moment que l'homme se met libre de penser ce qu'il veut et comme il veut, il doit être libre également de faire ce que bon lui semble. Où serait la différence? Dans la raison qui lui commande de faire le bien? Mais la raison lui ordonne au même titre de s'incliner devant l'autorité de Dieu, sous quelque forme et par quelque voie qu'il plaise à Dieu de lui faire arriver la vérité. Obéir à la raison, d'un côté, et ne pas l'écouter, de l'autre, c'est une pure contradiction qui ne tient pas devant l'intérêt la passion.

Ah! ne croyez pas N. T. C. F., que les droits de Dieu une fois méconnus et foulés aux pieds, il soit encore possible de conserver à la loi morale son autorité et sa force. En appellerez-vous à la conscience individuelle? Mais c'est précisément de sa conscience à lui que se réclame le libre-penseur pour agir au gré de sa volonté. Ferez-vous intervenir la conscience générale comme seul et unique fondement du devoir? Mais, en dehors de la conscience chrétienne, il n'est pas un point de morale qui n'ait été et qui ne soit encore contesté de nos jours, depuis les liens du mariage jusqu'au droit de propriété. Que dire, au nom de la libre pensée, à ceux-là qui tient ce langage: Je ne sais pas ou vous leur, mais un réformateur de la société qui use de son droit de penser librement pour juger que les propriétés ne sont pas remises conformément aux lois de la justice et de l'équité, et qui agit en conséquence?

La doctrine chrétienne peut lui répondre et lui répond victorieusement que la terre est un bien donné par le Créateur à tous et chacun d'eux se contentant d'en user, et que la Providence l'a destinée à nourrir tous les enfants de la famille, en leur assurant à chacun la part de leur travail et de leurs sueurs. Mais la libre pensée qui écarte ces enseignements et ainsi, à tout jamais, ne saurait en garantir la réalisation, n'est que la Providence lui-même, qui en assigne une nouvelle valeur à la propriété, en la faisant dépendre de la seule volonté de l'homme, et en la soumettant à ses caprices et à ses passions, n'est-ce pas? Et ainsi, quand on laisse de côté la loi divine, quand on ne veut pas se soumettre à l'autorité de Dieu, on tombe dans l'arbitraire et dans l'anarchie.

Mais, dans ce cas, la libre-pensée trouve une résistance qui l'empêche de produire tous ses désastreux effets. Le christianisme a tellement imprégné l'ordre social de ses principes et de son esprit, que l'incrédulité est impuissante à déraciner la foi de l'âme des nations. A ces éléments d'anarchie et de dissolution, l'Eglise oppose une force de cohésion qui les neutralise et les domine; et même chez les peuples séparés de sa communion, elle agit dans ce sens par ce qu'ils ont conservé d'elles de vie et de sève évangéliques. Mais écartez par la pensée l'Eglise, l'Evangile, la révélation divine, et dites nous ce qui resterait debout, en fait de doctrine et de vérité, dans cette effroyable mêlée où les systèmes les plus contradictoires de la libre-pensée viendraient à se heurter, sans trouver en face d'eux une autorité dominant de plus haut et capable d'assurer à tout homme de bonne foi et de bonne volonté le repos dans la certitude et dans la vraie liberté?

Voilà pourquoi N. T. C. F., en cherchant à vous prémunir contre les sophismes et les menées des incrédules, dans l'intérêt du salut de votre âme, nous travaillons en même temps à maintenir et à fortifier l'unité de la France, son unité intellectuelle, morale et sociale. Car, tandis qu'en matière de doctrine les libres-penseurs ne peuvent se rencontrer que sur de pures négations, les catholiques se rattachent les uns aux autres par des croyances positives qui forment entre eux un lien indissoluble. Loin de vous donc l'illusion d'une fausse indépendance, aussi contraire aux principes de la raison qu'elle est injurieuse pour Dieu, arbitre suprême de nos destinées. Ne changez pas la liberté chrétienne contre l'esclavage du doute et de l'incrédulité. Laissez-vous contenter par la foi ses incertitudes et ses obscurités, ses horizons étroits, ses aspirations limitées à la terre, son esprit qui s'émousse dans le temps, son cœur vide de Dieu, son âme prise à l'espérance, sa vie sombre et désolée, qui s'écoule malgré lui dans d'inutiles regrets.

Pour vous qui, dociles à la parole infaillible de Dieu, avez fait de sa loi la règle de vos actes, vous pouvez marcher d'un pas sûr au milieu des ombres de la vie présente et envisager avec confiance l'avenir qui vous attend. Au lieu d'aller à l'aventure et d'être entraînés en tout sens au souffle des opinions humaines, vous avez, pour vous guider dans votre voie, les enseignements immuables de l'éternelle sagesse. Votre liberté est d'autant plus parfaite qu'elle a pour sa crainte de tomber sous le joug de l'erreur, et votre pensée est supérieure à toute autre qui, en cherchant de l'homme à l'homme, n'est pas conforme à la pensée divine. Heureuse condition d'esprit et de cœur que la foi procure à la vieillesse chrétienne, en lui procurant sa plus douce consolation, en lui procurant sa plus douce consolation, en lui procurant la paix avec la certitude, *pacem in veritate*, et qui, après avoir été affermie par celle du monde et de l'agitation, me, dans le calme et le repos, dans la liberté et dans la lumière des enfants de Dieu, *in libertatem gloriæ filiorum Dei*.

LES COLLECTIONS DU DUC D'AUMALE. — Le Musée de Paris nous fournit les renseignements suivants, à propos des collections du duc d'Aumale:

Elle doit, en dehors de la donation faite à l'Institut, le gardera, pour en hériter, avec des objets d'art de famille, entre autres des tableaux, avoir des objets d'art et de curiosité, des manuscrits, des bibliothèques, des collections de numismatique, de minéralogie, de zoologie, de botanique, de géologie, de lapidaire, de céramique, de verrerie, de vitraux, de dessins, de gravures, de photographies, de tapisseries, de meubles, de bronzes, de porcelaines, de pierres gravées, de pierres dures, de pierres précieuses, de bijoux, de pierres tombales, de sculpture, de peinture, de miniatures